



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait conforme du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 9 mai 2024, à 19 heures, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

RÉSOLUTION NO 2024-05-271

DEMANDE D'APPUI / PARC NATIONAL DES DUNES DE TADOUSSAC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2

QUE la conseil municipal appui le projet de création du Parc national des Dunes de Tadoussac, de la Municipalité de Tadoussac, tel que proposé par le Gouvernement du Québec.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME LE 9 MAI 2024

Christine Rivard
Directrice générale et greffière-trésorière



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 8 mai 2024 à 19h à la salle du
Conseil de l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents(es) et
formaient quorum :

Le maire :	Monsieur Jean-Maurice Tremblay
Les conseillers(ères) :	Madame Caroline Kennedy Madame Liliane Tremblay Madame Danielle Barrette Monsieur Robin Paradis
Absentes :	Monsieur Roberto Emond Monsieur Jonathan Tremblay

24-05-8451 LOISIRS ET CULTURE – DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC – CRÉATION DU PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac souhaite assurer la mise en œuvre et la protection du secteur des dunes ainsi que la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac et ce, aux profits de l'ensemble des Nord-Côtiers;

CONSIDÉRANT QUE ce parc national permettra de prolonger de façon significative la saison touristique et consolidera les offres touristiques par de nouvelles activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Caroline Kennedy et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

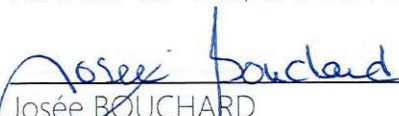
QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer appui la Municipalité de Tadoussac dans le cadre de la création du parc nationale des Dunes-de-Tadoussac.

ADOPTÉ.


Jean-Maurice TREMBLAY, maire

Je, soussignée, Josée Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la présente résolution a été adoptée à une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 8 mai 2024 (sous réserve des approbations à la prochaine séance).

Portneuf-sur-Mer, le 9 mai 2024.


Josée BOUCHARD
Directrice générale et greffière-trésorière

3 - JUIN 2024




Extrait de résolution

Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 14 mai 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5

Absents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
David Dumont	Conseiller siège	3
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Assistaient également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

2024-05-14-62

PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tadoussac a adopté une résolution visant à appuyer le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, visant la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac,
- CONSIDÉRANT QUE la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac est importante pour la municipalité de Tadoussac, car celle-ci considère que les retombées économiques touristiques et de partenariat s'inscrivent dans une démarche positive de développement pour la collectivité locale et régionale ;
- CONSIDÉRANT QUE les parcs nationaux du Québec sont des aires protégées dont l'objectif est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil de la municipalité de Colombier est tout à fait favorable au projet Parc national des Dunes-de-Tadoussac.

Donné à Colombier ce 16^e jour de mai 2024



Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier



Municipalité de Colombier
568, rue Principale, Colombier
Québec, G0H 1P0
Télé : 418-565-3343 Cell : 418-587-8744
Courriel : mcharron@colombierhen.com
Site : www.colombierhen.com



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord tenue le 22 mai 2024, à 14 h, au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins. Les conseillers de comté suivants sont présents au moment de l'adoption de la présente résolution :

M ^{me} Lise Boulianne	Maire de la Municipalité de Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Maire de la Municipalité des Escoumins
M. Richard Foster	Représentant de la Ville de Forestville
M. Donald Perron	Maire de la Municipalité de Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Maire de la Municipalité des Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Mairesse de la Municipalité de Colombier
M. Richard Therrien	Maire de la Municipalité de Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Maire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer

Formant quorum sous la présidence de Madame Micheline Anctil, préfet.

RÉSOLUTION 2024-05-200

Parc national des Dunes-de-Tadoussac - appui à la Municipalité de Tadoussac

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de tenir une audience publique sur le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la première partie de l'audience permettra aux citoyens et aux organisations de s'informer sur le projet et de poser leurs questions, alors que la deuxième partie sera l'occasion d'exprimer leur point de vue, verbalement ou par écrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac, par sa résolution 2024-04-121, demande l'appui de la MRC afin d'assurer la mise en valeur et la protection du secteur des dunes de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai dernier, la MRC de La Haute-Côte-Nord a déposé un mémoire afin de faire connaître sa position dans le cadre de ce processus;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

...2

MRC de La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière - bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 - Téléc. : 418 233-3010 - <http://www.mrcn.qc.ca> - info@mrcn.qc.ca



QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 2024-04-121 de la Municipalité de Tadoussac.

Extrait certifié conforme par :

Les Escoumins
Le 29 mai 2024


Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

Le procès-verbal de cette résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.

MRC de La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 Téléc. : 418 233-3010 <http://www.mrc-hcn.qc.ca> info@mrc-hcn.qc.ca



*S'imprégner
de nature!*

Les Bergeronnes, le 21 mai 2024

Madame Chantale Otis
Directrice générale
Municipalité de Tadoussac
162, rue des Jésuites
Tadoussac (Québec) G0T 2A0

**Objet : Appui pour la création du projet de
Parc nationale des Dunes-de-Tadoussac**

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, la résolution n° 24-05-4602 concernant l'appui du conseil municipal à la création du projet de Parc national des Dunes-de-Tadoussac.

De plus, la Municipalité des Bergeronnes demande que l'utilisation du Parc national des Dunes-de-Tadoussac soit gratuite pour les résidents du secteur B.E.S.T. (Les Bergeronnes, Les Escoumins, Sacré-Cœur et Tadoussac).

Veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Nicole Maltais
Directrice générale

29 MAI 2024
JS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal le 13 mai 2024 à 19 h 00. Formant quorum sous la présidence de Nathalie Ross, maire, les personnes suivantes étaient présentes :

Martin Simard
Jean-Sébastien Naud
Christian Bernard Oyourou
Luc Gilbert
Hervé Gaudreault
François Maltais

Était également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution 24-05-4602

Titre : Parc national des Dunes-de-Tadoussac

CONSIDÉRANT la demande d'appui provenant de la Municipalité de Tadoussac en date du 29 avril 2024 pour la création du projet de Parc national des Dunes-de-Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac souhaite assurer la mise en valeur et la protection du secteur des dunes de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des dunes de Tadoussac est un endroit de prédilection régional;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la Municipalité de Tadoussac dans le projet de création du Parc national des Dunes-de-Tadoussac;

QUE la Municipalité des Bergeronnes demande que l'utilisation du Parc national des Dunes-de-Tadoussac soit gratuite pour les résidents du secteur B.E.S.T. (Les Bergeronnes, Les Escoumins, Sacré-Cœur et Tadoussac).

Copie certifiée conforme (sous réserve de son approbation)
Ce 19 mai 2024


Nicole Maltais, greffière-trésorière

29 MAI 2024
